




CIRCULAIRE DE RENTREE 2018-2019

Les renseignements qui suivent concernent le fonctionnement de l'école. Ils pourront vous être utiles tout au long de l'année.

-  **Direction du Multisite** : la directrice, Agnès CLOAREC, reçoit, de préférence, sur rendez-vous, le jeudi à St-Frégant, les autres jours à Kernouës.
-  **Comptabilité du Multisite** : Yvette ABIVEN est présente le mardi après-midi sur Kernouës et le jeudi matin sur St-Frégant.
-  **La responsable du site de St-Frégant** : Annie URIEN est la responsable du site de St-Frégant en lien et sous le contrôle du Chef d'Etablissement. Elle est l'interlocutrice privilégiée en cas d'absence de Mme Cloarec.

COMPOSITION DU MULTI-SITES

Ecole Sainte-Anne (PS1 à CP)

Rucaradec
 29260 Saint-Frégant
 Tel : 02.98.83.05.03

Ecole Saint-Joseph (CE1 à CM2)

Le bourg
 29260 Kernouës
 Tel : 02.98.83.05.13

E.mail : eco29.st-joseph.kernoues@enseignement-catholique.bzh

Le Multi-sites est composé de 4 classes :

École Ste-Anne : 2 classes	Enseignantes et Personnels
Classe de PS1-PS2-MS : 25 élèves	Enseignante : Annie URIEN ASEM : Patricia DAVID
Classe de GS-CP : 28 élèves	Enseignante : Elodie LE MESTRE ASEM : Karine DUNET
École St-Joseph : 2 classes	
Classe de CE1-CE2 : 27 élèves	Agnès CLOAREC lundi, mardi, vendredi Sandrine ALENCON le jeudi
Classe de CM1-CM2 : 25 élèves	Audrey LOSSEC
Dispositif d'adaptation pour les deux sites :	
Mardi matin	Enseignant spécialisé : Philippe GUEGUEN

Horaires des deux écoles :

École Ste-Anne	École St-Joseph
08h40* – 12h10 13h30 – 16h15	08h40 – 12h15 13h30 – 16h10

Horaires d'ouverture de la cour :

École Ste-Anne	École St-Joseph
à partir de 8h30* de 12h10 à 12h20 de 13h20 à 13h30 de 16h15 à 16h25	de 8h30 à 8h40 de 12h15 à 12h25 de 13h20 à 13h30 de 16h10 à 16h20

***ATTENTION CHANGEMENT D'HORAIRES**

**Les enfants ne doivent en aucun cas être déposés à l'école de Saint-Frégant avant 8h30 le matin. L'école dégage toute responsabilité avant l'heure d'ouverture du portail.
 Annie accueillera ses élèves dans la classe, Elodie sera présente sur la cour.**

MULTISITE
Ecoles Ste-Anne de Saint-Frégant et St-Joseph de Kernouës
02.98.83.05.03 / 02.98.83.05.13

CANTINE

Les repas sont toujours livrés tous les matins par le collège Saint-François de Lesneven.

Chaque semaine pour St-Frégant et chaque mois pour Kernouës, une feuille d'inscription est collée dans le cahier de liaison de votre enfant. Vous cochez les jours où votre enfant doit déjeuner à la cantine. Les enfants doivent être inscrits au plus tard la veille avant 9h.

Merci d'avertir l'école le plus tôt possible si votre enfant est malade. En nous prévenant avant 9h le matin ou sur présentation d'un certificat médical, le repas ne vous sera pas facturé.

École Ste-Anne	École St-Joseph
12h10 – 13h	12h20 – 13h15
Le repas se prend à la cantine de l'école avec Karine DUNET et Christelle SERGENT.	Le repas se prend à la salle communale avec Sylvie PEGET et Stéphanie MORIN.

Modalités et tarifs :

CHANGEMENT des modalités de facturation cette année 2018/2019.

Il n'y a plus de carte de cantine à acheter. L'école vous propose désormais une facturation mensuelle.

École Ste-Anne	École St-Joseph
Le prix du repas reste inchangé : 3,60€	
Merci de fournir à votre enfant une serviette de cantine pour la semaine.	
<p>La cantine sera désormais facturée chaque mois comme pour le règlement des frais de scolarité (cf. calendrier de facturation). Vous aurez le choix de régler votre facture par chèque, espèce ou prélèvement. Les documents pour le prélèvement automatique seront distribués dans les cahiers de liaison entre le 17 et le 21 septembre 2018. Si vous optez pour le prélèvement automatique, la facture de cantine s'ajoutera à la scolarité.</p>	

GARDERIE MUNICIPALE

La garderie est municipale et est gérée par les 2 communes. Les tarifs sont fixés par les conseils municipaux.

Coordonnées de la Mairie de Kernouës : 1, rue la côte des légendes 29260 Kernouës

Tel : 02.98.83.05.04 / E-mail : mairie.kernoues@wanadoo.fr

Le goûter est à votre charge. Veillez à le fournir à votre/vos enfant(s).

Sur le site de l'école St Joseph de Kernouës		
de 7h30 à 8h40		de 16h10 à 18h50
Surveillance : Apolline PAPIN et Sylvie PEGET		
Pour les élèves du CP au CM2, la garderie se fera dans une salle de l'école, de 16h30 à 17h30.		
Horaires de la navette		
ATTENTION CHANGEMENT D'HORAIRE et de lieu de départ		
Matin	Départ de Kernouës : 8h25	Départ de St-Frégant : 8h35
Soir	Départ de Kernouës : 16h10	Départ de Saint-Frégant : 16h25



MULTISITE

Ecoles Ste-Anne de Saint-Frégant et St-Joseph de Kernouës

02.98.83.05.03 / 02.98.83.05.13

Absence :

L'instruction scolaire est obligatoire à partir de 6 ans et les absences doivent être justifiées par écrit. Pour les enfants de moins de 6 ans, nous vous demandons aussi un écrit justificatif car l'inscription à l'école vaut assiduité scolaire.

- ✚ Si l'absence est prévue, merci d'en avertir l'enseignante et d'indiquer par écrit sur le cahier de liaison le motif de l'absence.
- ✚ Si votre enfant est malade, il doit rester à la maison. Vous pouvez appeler l'école et laisser un message sur le répondeur en nous indiquant le motif de l'absence.

Conformément à la loi, les retards et les absences non justifiés feront l'objet d'une notification à l'Inspection Académique. La ponctualité et l'assiduité des enfants sont de la responsabilité des parents. Chacun doit respecter les horaires pour le bon déroulement du rythme de l'enfant.

Associations :

InterOGEC

Le Multi-sites est composé de deux écoles de l'Enseignement Catholique gérées par l'OGEC et sous contrat d'association avec l'Etat qui gère le personnel enseignant.

L'OGEC, organisme de gestion des écoles catholiques, est une association de parents d'élèves bénévoles, en collaboration avec la directrice. Les deux écoles du Multi-sites ont le même OGEC, d'où l'appellation InterOGEC. L'InterOGEC a en charge la gestion des contributions scolaires, des subventions, l'entretien des bâtiments, la gestion du personnel non enseignant et la cantine des deux écoles. Par l'organisation des journées travaux, l'InterOGEC permet d'offrir aux enfants de bonnes conditions d'accueil et de travail.

InterAPEL

L'InterAPEL, association des parents d'élèves des deux écoles, a pour mission de représenter les familles au sein de l'école, de les accueillir, d'animer l'école par diverses actions (repas, kermesse ...) et d'informer les familles. Les recettes des différentes manifestations participent au financement des dépenses d'ordre pédagogique, en particuliers les sorties scolaires.

Ar Pintig : écoles de Kernouës, Saint-Frégant, Tréfléz

« Ar Pintig » (le pinson) est une association qui a été créée officiellement en 1988 mais qui existait déjà depuis 1980. Elle regroupe les enfants, les enseignantes et les parents de nos trois écoles rurales. L'association a pour objectif de créer et de mettre en place des actions communes aux trois écoles tout en respectant les projets propres à chaque école.

Les bénéficiaires des diverses actions menées par le bureau de l'association nous permettent de soutenir financièrement les projets pédagogiques des enseignants (transports, spectacles, achat de livres, de jeux...).

Assurance scolaire :

Le Multi-sites souscrit à la Mutuelle Saint-Christophe et garantit à chacun une assurance « Cohésion Ecole ». Cette assurance couvre automatiquement tous les enfants inscrits à la rentrée ou en cours d'année. Vous n'avez donc aucun document à nous transmettre.

Cahier de liaison :

Le cahier de liaison est le lien entre les familles et l'école, il nous permet de communiquer. Il est à consulter chaque jour. Il vous permet notamment de **commander les repas de cantine**. Vous y trouverez des informations diverses, les projets, les dates de réunion. Toutes les feuilles distribuées aux enfants doivent être lues, signées et datées par les parents. Vous pourrez y noter toutes les informations relatives à votre enfant, besoin de prendre un rendez-vous auprès d'une enseignante, notifier les retards ou les absences. En cas de maladie chronique de votre enfant, prenez contact avec la directrice. Un protocole de prise en charge sera mis en place. L'enseignante de votre enfant pourra lui administrer, si besoin, un médicament. Vous devrez fournir une ordonnance du médecin, le médicament et une autorisation parentale d'administration du médicament.



MULTISITE
Ecoles Ste-Anne de Saint-Frégant et St-Joseph de Kernouës
02.98.83.05.03 / 02.98.83.05.13

Catéchèse/ culture religieuse :

L'école propose des temps forts d'Eveil à la Foi pour les élèves de maternelle jusqu'au CE1 (à Noël et au cours de l'année). A partir du CE2, les élèves peuvent suivre la proposition de catéchèse. Cela fait partie du projet de l'Enseignement Catholique. Les élèves suivent le parcours Nathanaël, chaque jeudi matin avec Hélène Wozniak et Noëlle Calvez. Au cours de l'année, les CM2 participeront à un ciné-débat. Ils seront encadrés par Laurent Lahaye.

Si vous et votre enfant ne souhaitez pas adhérer à ce projet, votre enfant bénéficiera, chaque jeudi matin avec l'enseignante de la classe de CM1-CM2, de séances de culture religieuse (connaissance de la culture chrétienne et des grandes religions du monde) à travers le parcours Anne et Léo.

Contribution des familles

Les contributions des familles permettent d'offrir aux enfants des structures d'accueil viables, attrayantes et conviviales, répondant aux exigences de l'école du XXIème siècle (mobiliers et bâtiments) et d'assurer les moyens de notre dynamisme sur le plan pédagogique (matériel et projet proposés).

Les tarifs

La contribution scolaire est fixée à 22€/mois (sur 10 mois) ce qui comprend les fournitures, le matériel et l'assurance scolaire (spectacles et sorties en supplément). Une réduction de 30€ est proposée à partir du quatrième enfant scolarisé dans le multisite.

Calendrier de facturation :	
La facture de scolarité + les frais de cantine de septembre 2018	seront à régler ou à prélever en novembre 2018.
Octobre 2018	en décembre 2018
novembre 2018	en janvier 2019
décembre 2018	en février 2019
janvier 2019	en mars 2019
février 2019	en avril 2019
mars 2019	en mai 2019
avril 2019	en juin 2019
mai 2019	en juillet 2019
juin/juillet 2019	en août 2019.

Il n'y a pas de facturation en septembre et en octobre.

Activités pédagogiques facturées en supplément

Concernant les activités pédagogiques, l'APEL prend en charge la moitié du coût de toutes les activités proposées, ainsi que la moitié du coût du transport en car (sauf exception pour la piscine activité pour laquelle la totalité du coût est prise en charge par la Communauté de Communes).

L'autre moitié du coût des activités revient à la charge des familles.

Exemples pour une année scolaire :

POUR TOUS : une participation à l'association Ar Pintig, 5€ par élève pour l'année ; 3 sorties au cinéma : 7,80€ pour l'année (2,60€ la sortie, facturée chaque trimestre).

Pour des élèves de GS, CP, CE1, et CE2 : 12 séances de piscine : 19,92€ pour l'année (1,66€/séance, facturée au 2ème trimestre).

Pour les élèves de CM1-CM2 : 7 séances de voile : 5,17€/séance, facturée au 3ème trimestre.

Un dictionnaire, en classe de CE1, sera proposé à votre enfant et vous sera facturé 19,90€.



MULTISITE
Ecoles Ste-Anne de Saint-Frégant et St-Joseph de Kernouës
02.98.83.05.03 / 02.98.83.05.13

Fiche de renseignements :

La fiche de renseignements que nous vous demandons de remplir est strictement confidentielle. Les renseignements que vous y portez ne sont utilisés que dans le cadre de l'école et sont réactualisés tous les ans.

Maternelle : INFOS PRATIQUES Petite et Moyenne Section

- ✚ Ecrire le prénom de votre enfant de façon bien visible sur son cartable,
- ✚ Prévoir une tenue de rechange complète et pensez à écrire les nom et prénom de votre enfant sur les étiquettes. Ce petit sac restera dans le cartable à l'école en cas de besoin.
- ✚ Pour les plus petits, il est souhaitable qu'ils portent « des chaussures à scratch » au lieu de chaussures à lacets. Ils pourront ainsi gagner en autonomie, les enlever et les remettre tout seul.
- ✚ Pour que la sieste soit un bon moment pour votre enfant : nous vous demandons de lui fournir une petite couverture, un coussin et un doudou.
- ✚ Suite à la loi de mars 2017, relative au port du casque obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, nous vous proposons, si vous le souhaitez, d'apporter le casque de vélo de votre enfant, noté à son nom, à l'école Sainte-Anne. Toutefois, l'école dispose de 12 casques que les enfants pourront emprunter sur les temps de récréation et à la pause méridienne.

Vacances scolaires : calendrier

Vacances de Toussaint	Du samedi 20 octobre au lundi 05 novembre 2018
Vacances de Noël	Du samedi 22 décembre au lundi 07 janvier 2019
Vacances d'hiver	Du samedi 09 février au lundi 25 février 2019
Vacances de Printemps	Du samedi 06 avril au mardi 23 avril 2019
Vacances d'été	Samedi 6 juillet 2019

Férié : jeudi 30 mai 2019. Pont le vendredi 31 mai 2019, pas de classe ce jour.

NOTRE PROJET D'ETABLISSEMENT

Extrait

Les membres de la communauté éducative des écoles Ste-Anne et St-Joseph de St-Frégant et Kernouës se rassemblent autour d'un objectif commun : le développement global de l'élève, dans ses dimensions intellectuelle, affective, sociale, morale et spirituelle, pour permettre à chacun d'apprendre, de se construire et de s'épanouir dans la confiance et le respect.

Les membres de l'équipe éducative, les bénévoles et les familles se doivent de coopérer dans le respect mutuel et la bienveillance, pour faire du multisite, un lieu d'éducation pour chaque enfant, avec comme objectif principal le bien-être de chacun.

Notre objectif premier est de donner aux enfants le goût d'apprendre. Nos écoles sont engagées dans une démarche de sensibilisation et d'action pour permettre à tous les enfants d'apprendre, de comprendre, de grandir avec le maximum de cartes en main pour le jour où ils quitteront l'école primaire.

Nos objectifs sont de permettre l'accueil des parents et de faciliter leur implication, de tisser des liens avec le réseau, de dynamiser et moderniser les locaux. Notre objectif est aussi de valoriser les personnes (personnels et enseignants), de leur permettre de se former, d'évoluer selon leur(s) besoin(s) et leur(s) attente(s). Enfin, nous accordons une grande place aux relations partenariales avec les municipalités et les collectivités locales.

Chaque jour, nos équipes témoignent par leurs actes et leur manière d'être de l'Evangile, dans une ouverture à tous les enfants, toutes les familles, tous les enseignants. Nous sommes témoins d'espérance.

Accueillir, Etre accueilli, Penser, Explorer, Partager



MULTISITE

Ecoles Ste-Anne de Saint-Frégant et St-Joseph de Kernouës

02.98.83.05.03 / 02.98.83.05.13

L'école est un lieu de vie, de travail, d'apprentissages. A l'école, les adultes de la communauté éducative sont sur leur lieu de travail. Les élèves y sont en apprentissage.

Le respect des autres, la fraternité sont des valeurs fondamentales. Un des objectifs principaux de l'Ecole est d'apprendre aux enfants à vivre ensemble. Les adultes sont là pour les aider à grandir, les guider mais aussi leur fixer des limites.

Votre enfant, une fois passé le portail de l'école, s'engage à respecter les autres ainsi que le règlement en classe, sur la cour, dans les couloirs, à la cantine, à la garderie ou à l'extérieur en cas de sorties scolaires.

Il est important qu'il respecte les autres comme les autres le respectent. C'est la base de la confiance et du respect mutuel. Cela permet à chacun de s'investir dans ses apprentissages sereinement. Chacun à son rythme. Sans moquerie. Sans méchanceté.

Les violences sous toutes leurs formes sont strictement interdites.

Si un élève manque de respect aux enfants ou aux adultes qui l'entourent, il s'expose alors aux sanctions prévues en ce cas. Ses parents sont informés par écrit sur le cahier de liaison ou par téléphone suivi d'un entretien avec l'élève, ses parents et le chef d'établissement.

Bonne rentrée à tous !

Agnès Cloarec

et l'ensemble de l'équipe éducative des écoles Ste-Anne et St-Joseph